

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 20 MAI 1869.

Crédit supplémentaire de fr. 5,987 19 c<sup>s</sup> au Département de la Guerre,  
pour le paiement d'une créance arriérée (1).

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VLEMINCKX.

MESSIEURS,

Le crédit supplémentaire de fr. 5,987 19 c<sup>s</sup> demandé par le Département de la Guerre pour parfaire la somme de fr. 42,630 31 c<sup>s</sup>, restant due par lui, au Département des Travaux publics, pour excédant de transports effectués en 1867, n'a donné lieu, au sein de la section centrale du Budget de la Guerre pour 1870, à aucune observation.

Elle m'a, en conséquence, chargé de vous proposer d'adopter le projet de loi ouvrant au Département de la Guerre ledit crédit de fr. 5,987 19 c<sup>s</sup>.

L'allocation formera l'article 35 du Budget de la Guerre pour l'exercice 1867.

*Le Rapporteur,*

VLEMINCKX.

*Le Président,*

H. DOLEZ.

---

(1) Projet de loi, n° 139.

(2) La commission était composée de MM. DOLEZ, *président*, VAN OVERLOOP, VLEMINCKX, ALLARD, BOUYIER-EVENEPOEL, VAN HUMBECK et DE MACAR.